

## Entreprises, conflits et géopolitique

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 conduit tous les acteurs de la société européenne à s'interroger sur leur rôle et leur contribution à la paix et au développement durable.

Au-delà des messages de solidarité à l'égard du peuple ukrainien, les membres de la Plateforme RSE ont souhaité ouvrir un débat sur le rôle de l'entreprise en temps de guerre, au moment où les contours d'une nouvelle dimension géopolitique de la RSE se dessinent.

Les entreprises, comme l'ensemble de la société, vivent les impacts économiques et sociaux considérables de cette guerre – déplacement de population, destruction des habitats et des infrastructures, montée de l'inflation, tensions extrêmes sur les marchés critiques de l'énergie et de l'alimentation.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises promeut le rôle des entreprises dans la mise en œuvre d'un développement durable partagé, dans le respect des principes internationaux des Nations unies, de l'OIT, et des Conventions de Genève. Ces principes portent un projet de société ouvert sur

le dialogue, la démocratie et la paix en cohérence avec l'ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Si l'invasion d'un État européen par décision du gouvernement d'un État-membre du Conseil de sécurité des Nations unies constitue un acte d'une particulière gravité, les membres de la Plateforme RSE placent cependant leur réflexion dans le cadre plus large de tous les conflits. Partout où une population est confrontée à cette situation, les entreprises actives sur le territoire doivent examiner les conditions de leur présence et de leurs activités.

Les membres de la Plateforme RSE soulignent la complexité des questions qui se posent aux entreprises actives dans les pays belligérants, compte tenu notamment de l'impact de l'arrêt éventuel de leur activité sur la vie de leurs salariés et des populations. Le respect des principes généraux mentionnés précédemment, la poursuite des objectifs de développement durable et la mise en

œuvre des plans de vigilance doivent guider l'entreprise pour affronter ces dilemmes.

Par ailleurs, les membres de la Plateforme RSE rappellent que toute démarche RSE commence par le respect du droit par les maisons-mères ou leurs filiales et sous-traitants.

La RSE se fonde aussi sur la transparence, ce qui implique d'éclairer les parties prenantes de l'entreprise sur les décisions prises.

Les membres de la Plateforme RSE affirment enfin qu'une entreprise responsable ne peut chercher à tirer un profit d'une intervention militaire contraire au droit international, notamment à la Charte des Nations unies qui consacre d'une part le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans son article 1.2 mais aussi le principe selon lequel « les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à

la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

-----

Les positions exprimées ici par les membres de la Plateforme RSE appellent l'ouverture d'une réflexion sur la responsabilité de l'entreprise face aux enjeux géopolitiques, composante potentielle de la RSE, qui désigne la capacité d'une entreprise à intégrer les enjeux et les risques géopolitiques dans sa stratégie, ses investissements et ses opérations, ainsi que leurs impacts sur les parties prenantes.

La Plateforme RSE poursuivra ces réflexions avec les fédérations d'entreprises, les organisations syndicales, les acteurs de la société civile, les chercheurs et les institutions publiques qui la composent.

\*

*La Plateforme RSE, instance de concertation placée auprès du Premier ministre, installée à France Stratégie, réunit les parties prenantes de la RSE en France : entreprises, partenaires sociaux, organisations de la société civile, réseaux d'acteurs, chercheurs et institutions publiques. Les membres du bureau de la Plateforme RSE ont adopté ce texte le 21 octobre 2022.*